

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°18-2024	<u>MOYENS GENERAUX</u> MARCHE DE TRAVAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2023-22: Travaux de l'église de la trinité
-------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'inscription faite au budget de la Ville ;
 Vu la consultation lancée le 10 octobre 2023,
 VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et validé par les services ;
 CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n°2023-22, destiné aux travaux de l'église de la Trinité, aux conditions suivantes :

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot 1 : Maçonnerie- Pierre de taille	BATISEVRE 4 rue des champs de la courant 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE	1 999 857.35 €
Lot 2 : Charpente-Bois	CRUARD CHARPENTE 5 rue des sports 53360 SIMPLE	209 974.23 €
Lot 4 : Electricité – CFO/CFA	SAS DELESTRE ZI de la bergerie – 7 Rue Eiffel 49280 LA SEGUINIÈRE	125 828.95 €

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 12 février 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
 Maire

Décision transmise en Préfecture le **19 FEV. 2024**

Et affichée le **20 FEV. 2024**


